

TRAIL SEMI-URBAIN NOCTURNE DE VOUZIERS

27 NOVEMBRE 2021

REGLEMENT TRAIL ET RANDONNEE

COVID 19 - PASS SANITAIRE

Les athlètes devront être en possession :

- D'un Pass-sanitaire certifiant de la vaccination
- ou présenter un test PCR de moins de 48h
- ou d'un test attestant être rétabli de la Covid 19 datant de plus de 11 jours et moins de 6 mois

Ces documents seront demandés pour le retrait des dossards le jour de la course.

Le non-respect de ces conditions d'accès par le participant entrainera la non-remise de dossard et la non-participation.

Cette norme sanitaire est susceptible d'évoluer : Chaque participant s'engage à respecter le règlement sanitaire en vigueur au jour de la course. En cas d'annulation les engagements seront intégralement remboursés.

Organisation : L'épreuve est organisée par Vouziers Oxygène, la Ville de Vouziers et l'Office Municipal des Sports de la Ville de Vouziers. Le parcours emprunte le halage , une demande d'autorisation a été formulée par la Ville de Vouziers auprès de Voie Navigable de France.

Signalisation et balisage du parcours : Les signaleurs seront équipés de gilets jaunes et de dispositifs lumineux.

Le parcours sera balisé par des rubans de signalisation rétro-réfléchissants, des panneaux fléchés réfléchissants et de la rubalise blanche et rouge.

Les obstacles naturels à caractère dangereux seront marqués par une bombe de couleur phosphorescente.

Admission : Pour les non licenciés la présentation d'un certificat médical (ou une photocopie) de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire.

- Trail 5, 10, 15 kms ouvert aux coureurs licenciés de la FFA et aux coureurs non licenciés majeurs ou mineurs nés en 2006 et avant.
- Trail 5 kms ouvert aux minimes (nés en 2007 et 2008).
- Randonnées ouvertes à tous, sans restriction d'âge, aucun certificat médical d'aptitude physique n'est requis.

Les parents ou tuteurs sont responsables des mineurs qu'ils engagent.

Inscriptions :

* Trail : 5 kms 6 € ; 10 kms 8 € ; 15 kms 10 € **les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.**

* Randonnée : 5 ou 10 kms 3 €

par avance par courrier, et sur le dossard.com (tout dossard non retiré sera facturé au club correspondant).

- Melle Annabelle Becker, 2 rue de Quatre Champs, 08400 Toges, 03 24 30 39 69 ou 07 87 28 03 81 ; vouziers-oxygene.secretariat@outlook.fr sur place dans le chapiteau situé place Carnot (devant la mairie), **compte tenu des contraintes sanitaires il est fortement recommandé de s'inscrire sur le dossard.com ou par courrier.**

Dossards : Retrait à partir de 17h sous le chapiteau situé devant la mairie place Carnot.

Plus de retrait possible à moins de 15 minutes du départ.

Un dossard sera remis contre le bulletin d'adhésion, paiement de l'inscription, présentation de justificatifs : licence ou certificat médical (photocopie) de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et après vérification du bon fonctionnement de la lampe frontale.

Départ :

- trail 18h30
- randonnée 18h00

Equipement : Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météorologiques du moment. Nous sommes en décembre et de nuit !

Matériel : Une lampe frontale en bon état de marche est obligatoire. (Vérification à la remise du dossard). Un vêtement équipé de dispositif réfléchissant est aussi conseillé.

Bâtons marche nordique admis pour les randonneurs, les participants équipés veilleront à ne pas gêner les autres participants. Un déport sur la droite est souhaitable à l'arrivée des coureurs.

Un équipement pouvant contenir un téléphone, une veste imperméable, des gants, bonnet et vêtements chauds est vivement conseillé.

Ravitaillement : A chaque passage sur la place Carnot, liquide (et solide, pour le 15 kms).

Un ravitaillement solide et une boisson chaude seront offerts à l'arrivée, place Carnot.

Classement et récompenses : Classement scratch et par catégorie, homme/femme, coupe et récompense (lots/paniers garnis). Attention pas de cumul des récompenses.

Douches : La Ville de Vouziers met à la disposition des participants les douches du gymnase Syrienne. (sous réserve autorisation administrative eu égard à la COVID 19).

Avertissement : En raison de la nature accidentée des sentiers et chemins traversés sur le parcours, l'épreuve est fortement déconseillée au coureurs /randonneurs fragiles des chevilles ou des genoux.

Les participants coureurs ou marcheurs sont soumis aux règles du code de la route.

Pour participer il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve et d'être entraîné pour cela.
- D'avoir acquis préalablement à l'épreuve, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes potentiels liés à des conditions climatiques difficiles, à la fatigue, à l'obscurité, à la nature du parcours
- D'être pleinement conscient que pour une telle épreuve, la sécurité dépend de la capacité du participant à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Assistance : les VTT suiveurs et les véhicules tout terrain à moteur sont interdits sur le parcours.

Secours : une équipe de pompiers ou une ambulance, un médecin et une infirmière.

Chaque participant se présentant sur le départ, se déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve et renonce à tous recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle.

L'organisateur se réserve le droit de stopper un coureur jugé mal éclairé ou en difficulté.

Assurance : Vouziers Oxygène est couvert par une assurance à responsabilité civile.

Droit à l'image : L'organisateur se réserve le droit de diffuser dans des milieux exclusivement à caractère sportif, les photos ou reportages, ou à les utiliser pour la confection de supports publicitaires locaux. Le coureur devra exprimer son éventuel refus lors de l'inscription.

Diffusion des résultats : Les résultats seront diffusés dans tous les clubs et sur les sites à caractère sportifs exclusivement.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ou de photos les concernant, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Respect de la nature et de l'environnement : Chaque participant s'engage à laisser la nature et l'environnement comme il les a trouvés, sans papiers, ni déchets plastiques ou autres.

Respect humain : Chaque participant s'engage à respecter les autres participants, traileurs ou randonneurs, les organisateurs, les bénévoles, l'équipe de secours et de sécurité, et les spectateurs.

Respect du règlement de l'épreuve : chaque participant s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à l'accepter.